

Mairie de BALAN
-
1 Place de la Mairie
01360 BALAN
Tél: 04-78-06-19-24

MARCHE DE RENOVATION ET MISE AUX NORMES DU COMPLEXE SPORTIF

Marché à procédure adaptée

MARCHE N° MAPA 2018-01

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Date de limite de remise des offres : 15 juin 2018

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE

Les stipulations du présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) concernent les prestations suivantes : « Rénovation et mise aux normes du complexe sportif »

Détail des prestations :

Lot n° 1 - Rénovation des terrains de foot et de la piste d'athlétisme

Terrain de foot en gazon :

Passage au désherbant total,
Ouverture du terrain et travail du sol,
Réglage du terrain à la poutre,
Apport d'amendement organique en enfouissage,
Epierrage et préparation du lit de semence,
Semis roulage et première tonte.

Terrain de foot en ghorr :

Balayage et évacuation des sables non liés
Décompactage des premiers centimètres,
Création d'un puits perdu,
Apports complémentaires de ghorr épaisseur moyenne 1cm,
Réglage à la poutre et compactage.

Piste d'athlétisme :

Balayage et évacuation des sables non liés,
Décompactage des premiers centimètres,
Apports complémentaires de sable,
Réglage à la poutre et compactage.

Lot n° 2 – Mise aux normes de l'éclairage des terrains de foot et de tennis

Terrain de foot en gazon :

Remplacement des lampes existantes par des lampes led 1000w IM (4 mats avec 4 lampes)

Terrains de tennis :

Dépose d'une console simple feu et d'un projecteur existant
Fourniture et pose d'une traverse double saillie 1100mm, et fourniture et pose d'un projecteur équipé en led 1000 w SHP (appareillage en pied de mat) et repose du projecteur existant.

Lot n° 3 – Maçonnerie sur équipements sportifs

Piste d'athlétisme :

Création d'une dalle béton de 20 m2 pour support local de stackage
Réfection du cercle de lancé de poids (démontage et évacuation du béton, mise à niveau du cerclage existant, réalisation d'un béton lisse). Drainage.

ARTICLE 2- NATURE ET CARACTERISTIQUES DES PRESTATIONS

Caractéristiques techniques de la prestation proposée

Le mémoire technique proposé comprendra une présentation détaillée de la prestation et des outils utilisés pour permettre de juger le respect des exigences du C.C.T.P.

Article 3- VARIANTES

Chaque candidat doit obligatoirement présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation, mais peut également présenter une offre comportant des variantes larges dérogeant aux dispositions techniques prévues au dossier de consultation présentant un intérêt particulier sur le plan financier, fonctionnel ou environnemental.

Pour chaque variante, les candidats établiront obligatoirement un dossier particulier en indiquant le montant de l'offre correspondant à cette variante et intégrant les mêmes documents que ceux demandés pour la solution de base.

Article 4-. MODALITES DE DETERMINATION DES PRIX – VARIATIONS

Le prix du marché est un prix ferme.

Il n'est pas accordé d'avance forfaitaire.

Article 5-DELAIS ET PENALITES

Le titulaire devra réaliser les travaux entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2018.

En cas de retard dans la réalisation de la prestation sans justificatif, et sans que la personne publique n'ait à le notifier au titulaire, ce dernier se verra appliquer une pénalité de 50 euros par jour de retard.

ARTICLE 6 -PAIEMENT

Le paiement des prestations s'effectuera au service fait dans les conditions prévues par le code des marchés publics. Les factures afférentes au paiement établies en un original et deux copies.

ARTICLE 7 - RETENUE DE GARANTIE

Il ne sera pas opéré de retenue de garantie.

ARTICLE 8 - CAUTIONNEMENT

Le titulaire du présent marché sera dispensé de cautionnement

ARTICLE 9 - RESILIATION DU MARCHE

Le présent marché peut être résilié aux torts du titulaire, sans que celui-ci puisse prétendre à l'indemnité, pour les raisons et dans les conditions indiquées à l'article 28 du C.C.A.G. applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services.

ARTICLE 10 - CLAUSES ET CONDITIONS GENERALES

Le fournisseur prestataire de service reste soumis au cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services. Outre les dispositions du présent marché, le fournisseur prestataire de service reste soumis aux dispositions du livre III du code des marchés publics.

Toute clause insérée dans les documents auxquels se réfère le présent marché et contraire aux clauses d'ordre public du code des marchés publics, doit être considérée comme nulle.

ARTICLE 14- DEROGATIONS AU C.C.A.G. FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Sans objet.